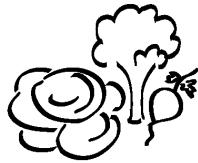




Avertissement



CRUCIFÈRES

No 01 – 6 avril 2009

EN BREF :

- Une nouvelle saison est à nos portes.
- Cécidomyie du chou-fleur : homologation d'urgence de l'INTERCEPT 60 WP (imidaclopride) sur les transplants de crucifères en serre. Déréglementation de la cécidomyie du chou-fleur au Canada et aux États-Unis.

UNE NOUVELLE SAISON EST À NOS PORTES

Nous saluons nos fidèles lecteurs en ce début de printemps. Cette année, nous prenons un peu d'avance pour la parution du premier communiqué de la saison du réseau crucifères.

CÉCIDOMYIE DU CHOU-FLEUR

Homologation d'urgence de l'INTERCEPT 60 WP (imidaclopride)

L'insecticide INTERCEPT 60 WP (imidaclopride), dont l'activité est systémique, fait à nouveau l'objet d'une homologation d'urgence afin de réprimer la cécidomyie du chou-fleur sur les transplants de crucifères en serre. Cette année, l'homologation d'urgence est valable pour le Québec, l'Ontario, la Nouvelle-Écosse, l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba. La durée de l'homologation d'urgence est valide du 1^{er} avril 2009 au 30 septembre 2009. Il n'y a pas eu d'essais officiels au Québec pour vérifier la durée de l'efficacité du produit sur les transplants de crucifères traités en serre une fois implantés au champ. Voici quelques détails sur cette homologation d'urgence d'INTERCEPT 60 WP.

Type : Insecticide

Famille chimique : Chloronicotinile (néonicotinoïde)

Groupe de résistance : 4 A

Cultures : Plantules de légumes-feuilles *brassica* (groupe de culture 5) cultivées en serre. Voici la liste complète des crucifères retrouvées sur l'étiquette française de cet insecticide : brocoli, brocoli de Chine, chou chinois (rappini), choux de Bruxelles, chou, chou chinois (pé-tsai), chou chinois (pak-choï), chou chinois (gaï-choï), chou-fleur, chou brocoli, chou frisé, chou-rave, chou cavalier, mizuna, feuilles de moutarde épinard et feuilles de colza.



Insecte visé : Cécidomyie du chou-fleur

Dose : 4,1 grammes d'INTERCEPT 60 WP par 1 000 plantules par bassinage du terreau des plantules. Prévoir au moins 10 jours entre une application d'INTERCEPT 60 WP et le repiquage afin de faciliter une absorption suffisante de la matière active par les racines des plantules et de favoriser la suppression résiduelle de la cécidomyie du chou-fleur.

Nombre d'application : 1 seule permise

Délai avant la récolte : 21 jours

L'étiquette d'urgence d'INTERCEPT 60WP est présentée à l'intérieur de son étiquette principale : http://pr-rp.pmra-arla.gc.ca/PR_SOL/pr_web.ve2?p_ukid=9407. Référez-vous à tous les détails sur l'utilisation du produit en consultant l'étiquette de cet insecticide.

Déréglementation de la cécidomyie du chou-fleur

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a procédé à la déréglementation de la cécidomyie du chou-fleur au Canada. Les États-Unis ont également décidé de déréglementer ce ravageur. Cette déréglementation est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2009 au Canada et aux États-Unis. Des informations sur cette déréglementation vous sont fournies à l'intérieur de la lettre que vous pouvez consulter en cliquant sur le lien suivant : <http://www.agrireseau.qc.ca/references/21/CRU/DereglementationCecidomyiechou-fleur.pdf>.

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES

Danielle Roy, agronome – Avertisseur crucifères

Direction régionale Montréal-Laval-Lanaudière, L'Assomption, MAPAQ

867, boulevard de l'Ange-Gardien – L'Assomption (Québec) J5W 1T3

Téléphone : 450 589-5781, poste 251 – Télécopieur : 450 589-7812

Courriel : Danielle.Roy@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Bruno Gosselin, agronome et Cindy Ouellet, RAP

© Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 01 – crucifères – 6 avril 2009

